

## Relation du Voyage de l'intendant Jacques de Meulles fait en Acadie entre le 11 octobre 1685 et le 6 juillet 1686

Lucien Brault

Volume 2, Number 3, décembre 1948

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/801479ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/801479ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Brault, L. (1948). Relation du Voyage de l'intendant Jacques de Meulles fait en Acadie entre le 11 octobre 1685 et le 6 juillet 1686. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2(3), 432–439. <https://doi.org/10.7202/801479ar>

## DOCUMENTS INÉDITS

### RELATION DU VOYAGE DE L'INTENDANT JACQUES DE MEULLES FAIT EN ACADIE ENTRE LE 11 OCTOBRE 1685 ET LE 6 JUILLET 1686

Document de vif intérêt sur l'Acadie de la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Il se divise en deux parties: la première est intitulée *Relation du voyage que j'ay fait dans l'Acadie par ordre de Sa Majesté qui a commencé l'onzième octobre 1685 et finy le six juillet 1686*; et la seconde, *Memoire touchant le Canada et l'Acadie*.

L'historique de la première partie nous est fidèlement relaté par William Inglis Morse dans *Acadiensia Nova*, volume I, pages 21-26. Il nous raconte qu'en 1929, quatorze documents se rapportant au Canada furent offerts en vente par Messieurs MAGGS FRÈRES, bouquinistes, de Londres. M. Morse en acheta sept parmi lesquels figurait précisément l'importante relation du voyage de De Meulles en Acadie.

Pour s'assurer de l'authenticité de sa précieuse acquisition, M. Morse ajoute qu'il entretint une longue correspondance sur le sujet avec M. le docteur William F. Ganong, de Smith College, Northampton, Massachusetts, et qu'il fut étonné que ce dernier n'eût jamais vu le document en question bien qu'il affirmât en connaître l'existence. En réalité, M. le docteur Ganong errait, puisque ce n'était pas ce document qu'il croyait connaître mais bien un autre. Or, ce ne fut qu'en 1935 que parut, pour la première fois, la Relation du voyage de De Meulles. M. Morse lui-même en publiait une traduction anglaise dans son ouvrage cité plus haut, (*Acadiensia Nova*) aux pages 91-124.

Ce n'était là pourtant que la première partie des impressions de De Meulles recueillies au cours de son voyage. En effet, M. Morse joignait à la *Relation* un mémoire beaucoup plus important encore sur l'Acadie, mémoire adressé à Jean-Baptiste de Seignelay, ministre et

secrétaire d'État. Ce document inédit est déposé aux Archives nationales, à Paris. Il contient une étude approfondie de la situation et des ressources de la colonie, accompagnée de propositions pratiques pour son établissement. Une copie de cette pièce se trouve aux Archives publiques du Canada et fait partie des Mémoires généraux de 1686 contenus dans la Correspondance générale, série C11A, volume 8, A, p. 7-19 et volume 8, p. 316-318.

Bien que ce document ne soit pas totalement inconnu des historiens, puisque le Père Charlevoix le cite dans son *Histoire et description de la Nouvelle-France*, volume I, pages 498 et 520-1, ainsi que Rameau de Saint Père, qui en publie un extrait se rapportant à Beauassin, dans *Une Colonie féodale en Amérique (1604-1881)*, vol. I, p. 172-4, nous croyons que ce mémoire de la plus haute importance pour l'histoire de l'Acadie n'a jamais été publié en entier.

Lucien BRAULT,  
*Archives d'Ottawa.*

**Archives Publiques du Canada**  
**C 11 A Vol. VIII A p. 7-19.**

**Nouvelles Annales des Voyages et des Sciences**  
**Géographiques.**

**Mémoire touchant le Canada et l'Acadie — Envoyé par M.**  
**De MEULES (1)**

MONSEIGNEUR.

L'inclination que Sa Majesté a toujours témoigné pour ce pays, et les soins que vous vous donnez tous les jours de seconder ses désirs, m'ont obligé de vous en représenter l'état au naturel et de me servir de la connaissance que j'ai acquise depuis que je suis ici, pour vous faire ce petit traité qui vous donnera des lumières parfaites de l'état présent du Canada et de ce que l'on en doit attendre, et un projet de ce que l'on en peut faire, que je me suis imaginé être une des choses les plus profitables et plus glorieuses que Sa Majesté puisse entreprendre.

---

1. M. de Meules, auteur de ce mémoire, fut nommé intendant de la Nouvelle-France en 1682, parcourut en 1685, l'Acadie et les côtes voisines, et retourna en France en 1687. Le P. Charlevoix qui paraît avoir eu connaissance de ce mémoire en parle avec éloge et regrette beaucoup qu'on n'ait pas suivi les conseils de M. de Meules.

Quand on veut commencer une nouvelle colonie, l'on doit avoir en vue quelque utilité considérable; un pays qui ne donnerait que des vins et des blés, comme celui des Illinois, serait plus préjudiciable à la France qu'utile, puisqu'il pourrait avec le temps en produire assez pour se passer de ceux de France et en faire tout le commerce dans les pays étrangers. Mais par le dessein que je propose, Sa Majesté peut se rendre maîtresse des pelleteries et de la pêche des molues qu'on ne trouve qu'en ces côtes ici, et en faire seule tout le commerce; il en peut coûter d'abord une somme considérable, mais il n'y a personne qui ne soit persuadé qu'en peu de temps Sa Majesté en pourrait faire une ferme qui la dédommagerait de cette dépense avec l'espérance d'en tirer dans la suite de très grands profits. Il y a une chose singulière à remarquer dans cet établissement, qu'il ne peut préjudicier à la France, parce qu'on ne peut jamais planter de vigne dans l'Acadie, et qu'aussi on ne peut faire sur les côtes de France la pêche de la morue; ce qui doit faire connaître que l'Acadie fera du bien à la France d'où elle tirera ses vins et eaux de vie et la France, du bien à l'Acadie, en y apportant l'abondance par le poisson qu'elle y viendra prendre; ce qui donnera lieu pareillement au Canada de trouver la Consommation des blés et autres choses qu'il produit.

Puisque Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'envoyer en Canada, en qualité d'intendant, et qu'elle a bien voulu me confier le soin d'un pays qui commence à se rendre considérable et d'un peuple qui respecte et honore véritablement Votre Majesté, j'ai cru devoir m'attacher extraordinairement à la fonction de mon emploi, m'acquitter de mon devoir avec toute l'application et le zèle imaginables, et me servir des connaissances que j'ai acquises depuis que je suis ici, pour donner à Votre Majesté des idées et des lumières de ce pays qui lui puissent faire connaître qu'elle peut de la France septentrionale faire tout ce qu'il y a de plus beau au monde. Pour l'exécution de ce dessein, Sire, il fallait un prince aussi puissant et d'une âme aussi belle et aussi grande que celle de Votre Majesté pour l'appuyer et pour y pouvoir réussir; il fallait aussi à Votre Majesté une proposition d'une aussi grande étendue que celle-ci, après tant de conquêtes, pour lui donner matière de faire quelque chose digne de cette puissance et autorité surprenante qui immortalise à jamais la gloire et l'honneur de son nom.

La situation de ce pays d'Acadie est si bien disposée qu'il semble qu'elle ait été placée en cet endroit pour se rendre maîtresse de tout l'Amérique septentrionale. Il est facile d'y aborder en tout temps; on peut y aller et en partir dans toutes les saisons de l'année sans craindre les glaces, les chaleurs ni les ouragans. On peut faire ce voyage de France toujours presque dans un même climat et sans être exposé aux maladies qui font périr ordinairement une partie de ceux qui passent le tropique ou la ligne.

L'Acadie est une presqu'île, à ce que j'ai appris, qui peut avoir autour de 150 lieues de longueur, et placée entre le 44 et 45<sup>e</sup> degré de latitude, et par conséquent dans un climat fort tempéré, ce qui contribuera extrême-

ment à la santé des habitants et en peu de temps à une augmentation très considérable. On m'a assuré qu'il y avoit beaucoup de bonnes terres, quantité de toute sorte des plus beaux bois du monde, propres pour la construction des vaisseaux et pour faire un très grand commerce de bois, merrain et mâtures. On prétend qu'elle est entrecoupée par une infinité de rivières, de lacs et de golfes; mais ce qu'elle a encore de plus beau, ce sont les baies qui s'y trouvent, dont on peut faire le plus beaux ports de l'Amérique, en état de pouvoir contenir mille vaisseaux toujours à flot avec une très grande sûreté.

Sans parler des mines de cuivre que l'on y peut découvrir un jour, il s'y trouve certainement une mine de charbon de terre très considérable; étant obligé d'en faire venir en France d'Angleterre, elle peut être d'un grand secours et contribuer beaucoup au commerce du pays et même à l'établissement du lieu. Il y a aussi du plâtre en abondance. On peut dire très certainement que l'Acadie surpasse tous les autres pays du monde, sans exception, dans cette grande quantité de toute sorte de poissons qui s'y trouve le long des côtes, sans parler des poissons communs. Toutes les rivières sont pleines d'esturgeons, de truites et de saumons, sans compter les marsouins et loups marins dont on peut faire des huiles. Tout cela est une manne qui ferait un bien infini aux peuples qui y seraient établis.

Pour parvenir à cette pêche sédentaire et faire quelque chose de solide et stable, il serait à propos que Sa Majesté prit une ferme résolution d'entreprendre fortement cet ouvrage, sans plaindre la dépense sans laquelle il serait aisé aux Anglais de ruiner des projets imparfaits, et, selon toutes les apparences, Sa Majesté ne peut rien faire de ses jours de plus grand et de plus utile que cette entreprise. On sait combien la molue est en usage et nécessaire par tout le monde. Elle peut aisément se rendre maîtresse absolue de tout ce commerce, sans qu'il soit besoin de faire la guerre et que l'on y puisse trouver à redire, il ne faut que se maintenir dans la possession où l'on est, et faire valoir des terres et des rades qui sont sous la puissance de Sa Majesté; elle pourra même un jour pousser plus loin ce beau dessein et empêcher que personne autre que ses sujets ne pêche sur le grand banc. Toutes ces choses formeraient à l'avenir une ferme très considérable, étant certain qu'en se rendant maître de l'Acadie, de l'île de Terre-Neuve et du grand banc qui en est à vingt cinq ou trente lieues, Sa Majesté s'appropriera un des plus beaux commerces qui soient au monde, des plus nécessaires et des plus utiles.

Il faudrait commencer par fortifier considérablement le Port-Royal, d'autant qu'il peut servir de barrière pour empêcher l'entrée aux Anglais, et de digue pour se mettre à couvert de leurs insultes; je crois qu'il serait à propos de faire trois établissements considérables depuis ledit lieu de Port-Royal, en descendant le long des côtes jusqu'au cap Breton et en remontant par le fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'île Percée, où il faudrait commencer le premier, le second au cap Breton, proche le passage de Campseau, et le troisième au port la Heve ou au port Rossignol. Il faudrait pour chacun

desdits établissements, une grande cour de quarante toises en carré, enfermée de quatre bâtiments en manière de magasins hauts et bas; en observant de faire ouvrir un desdits magasins sur l'eau, et de manière qu'une barque ou du moins une chaloupe allât au pied dudit corps de logis pour la facilité des embarquements et débarquements.

Dans l'un desdits corps de logis, on y mettrait toutes les molues après les avoir fait sécher; dans le second, on y ferait des logements pour des matelots et autres; dans le troisième des magasins, pour toute sorte de marchandises pour l'utilité du pays et la traite des sauvages; et dans le dernier, on en ferait des celliers pour y mettre des vins et eaux-de-vie, et au dessus, on y pourrait encore mettre des molues et autres choses nécessaires à la pêche, ou si on voulait faire tous les logements en haut et laisser le bas pour les magasins, il faudrait faire venir de France des charpentiers pour faire quantité de chaloupes ou biscayennes pour la pêche; et aussi le plus que l'on pourrait d'ouvriers pour la construction des batiments. Apres quoi il faudrait plusieurs pêcheurs que l'on ferait venir de Normandie, de Bayonne et d'Olonne; lesquels étant sur les lieux, prendraient plusieurs enfants de Canada qu'ils instruiraient et qui seraient entretenus quelque temps aux dépens de Sa Majesté; lesquels pourraient aller passer l'hiver du côté de Québec ou ailleurs dans leurs habitations avec leurs parents, et ce qui exempterait à Sa Majesté la nourriture de l'hiver, qui est une des plus fortes raisons qui a empêché cet établissement.

Cette nécessité de les nourrir l'hiver et la dépense inutile qu'il faudrait faire pour cet effet, ont empêché jusqu'à présent plusieurs particuliers de s'y attacher, étant certain qu'elle est fort grande; mais Sa Majesté entreprenant cette pêche, et par la dépense qu'elle y fera, pourra faire les grandes avances et entreprendre ce que des marchands ni autres ne peuvent faire, ce qui doit exciter la plupart des jeunes Canadiens à s'y adonner, et par le grand commerce que cette entreprise peut causer avec Québec et les autres lieux de Canada, leur donner le moyen de revenir chez eux en barque facilement pour un temps; mais ensuite il y a lieu d'espérer que le pays se peuplant considérablement, on trouvera sur le lieu plus de matelots qu'il n'en faudra un jour.

Je ne crois pas que l'on doive compter que cette entreprise dans ses commencements puisse produire un grand revenu à Sa Majesté; mais on peut s'assurer aussi que par la suite des temps ce profit montera à des sommes considérables; c'est donner par ce moyen naissance à une colonie des mieux situées qui soient au monde; par là, Sa Majesté se rend maîtresse absolue de toute la molue qui se consomme dans l'Europe.

On verrait en peu de temps, le long des côtes de l'Acadie, se former naturellement des habitations et même des villages où tous les habitants s'attacheraient particulièrement à la pêche; en fixant le poisson sec à un certain prix, comme on fait à Boston, et les assurant de prendre toutes leurs pêches à tant le quintal, ils s'encourageraient extrêmement à pêcher et se feraient très bons matelots par cette pêche continuelle.

Il ne faudrait pas aussi négliger de fortifier Plaisance, qui est le lieu le plus considérable de l'île de Terre-Neuve, et qui contribuerait encore beaucoup pour être entièrement maîtres de la pêche du poisson sec et avoir un lieu de retraite pour les vaisseaux que Sa Majesté enverrait croiser sur le grand banc pour défendre la pêche à tous les étrangers. Ayant fortifié Plaisance dans l'île de Terre-Neuve on s'assurerait par ce moyen de toute l'île, laquelle augmenterait en peu de temps et ferait une très-considérable colonie. Il y a quelques Anglais établis audit lieu de Plaisance qui y font tout le commerce avec les Français. Il est bon de remarquer encore qu'il y a deux Anglais de Boston dont l'un s'appelle Nelson, qui vont tous les ans dans le fond de la baie française jusqu'à la rivière Saint-Jean où il y a d'assez bonnes habitations. Ils vont encore au Port-Royal qui en est tout proche, et aussi dans tous les autres endroits de l'Acadie, habités par des Français, pour y faire tout le commerce de pelleteries, de bestiaux et de toutes sortes de grains et principalement de toute la molue qui est pêchée sur cette côte. Si toute cette pêche et le commerce de l'Acadie ne se faisaient que par des Français, on verrait venir incessamment de France des vaisseaux pour enlever tout le poisson qui serait pêché sur ces côtes, lesquels seraient chargés de toutes sortes de marchandises, tant de celles qui sont nécessaires pour les peuples du pays, que celles qu'il faut pour faire la traite avec les Sauvages; lesquels ne payant aucun droit de fret, feraient cesser cette grande cherté de hardes nécessaires pour se vêtir et se meubler proprement, et qui fait que la plupart des particuliers sont presque tout nus dans le cœur de l'hiver. On ferait aussi cesser tous ces grands dangers du fleuve Saint Laurent, où il périt de temps en temps des vaisseaux considérables, et qui causent de très grandes pertes dans le pays, dont plusieurs bonnes familles ont été ruinées. En ce cas les marchands de Quebec, Trois-Rivières et Montréal auraient de bonnes barques qui sont plus commodes pour naviguer dans ce fleuve de Saint-Laurent, au lieu que lesdits marchands sont obligés d'avoir des commissionnaires en France et faire venir leurs marchandises à gros fret; ils iraient eux-mêmes tous les ans acheter dans l'un de ces magasins tout ce qui leur serait nécessaire et qui donnerait lieu à la construction de grandes barques; ce qui serait facile, y ayant ici des charpentiers qui en ont déjà fait, qui ont été en France.

Je ne doute point que ces choses bien établies ne forment un jour un état assez puissant et en état de tout entreprendre et de donner la loi à toute l'Amérique étant certain que les peuples de ce pays ont deux qualités considérables: la première, qu'ils sont fort souples et se soumettent volontiers à ce que l'on désire d'eux; et la seconde qu'étant nés dans un pays où l'air est admirable, ils sont forts, robustes, infatigables et en état de tout entreprendre. Ils font tous les jours des voyages de huit à neuf cents lieues pour aller à la traite au lac Supérieur et chez des Sauvages plus éloignés, dans des canots d'écorce, passent par des rapides en faisant plus de trente portages, quelques-uns de deux, trois et quatre lieues, c'est-à-dire qu'ils portent sur leurs épaules dans tout cet espace leurs provisions et leurs marchandises en

plusieurs voyages. Ils vont dans les bois comme des sauvages, et la plupart du temps n'ont de provisions pour vivre, qu'un filet pour pêcher, un fusil, de la poudre et du plomb pour chasser, et si je n'en avais été témoin et que je n'eusse oui conter mille fois la même chose à ceux qui en sont venus, je n'eusse jamais pu le croire et me l'imaginer. Il faut s'assurer qu'étant bien fortifiées du côté de Port-Royal et par le moyen de ces établissements que l'on verrait tomber en peu de temps Boston et toute cette colonie anglaise, qui n'aimerait pas assurément un voisinage comme celui des Français, les obligeant de se réduire dans leurs bornes et dans l'étendue de leur sphère. Si Sa Majesté pouvait acheter le domaine d'Orange et de Manatte(1) sans faire connaître son dessein, elle ferait un grand coup pour la perfection de cette colonie. La France ne se trouvera pas toujours dans une conjoncture aussi favorable que celle-ci et en état de pouvoir traiter avec un prince aussi accommodant que le duc d'York; il pourrait arriver des conjonctures où les Anglais, par un changement d'État, voudraient se rendre les maîtres et appuyer la colonie qu'ils ont ici, au lieu qu'à présent ceux de Boston, d'Orange et de Manatte, et tous les autres pays qui en dépendent vivent tout à fait dans l'indépendance et presque comme dans une république. Il est à remarquer que leur pays augmente tous les jours par le grand commerce qu'ils font. Il est certain que, ayant Manatte et Orange le reste serait peu considérable et se détruirait de lui-même. Le duc d'York est un homme d'accommodement et tous les jours en état d'avoir besoin de Sa Majesté. Il est aisé de lui faire connaître que ce sera un moyen pour empêcher que la religion prétendue réformée ne prenne racine et ne s'augmente dans l'Amérique septentrionale, et ce peut être aussi à Sa Majesté un motif pour détourner et empêcher un progrès aussi grand que fait cette religion dans ces cantons-ci; ce serait prévenir des malheurs que peuvent causer des religions différentes entre des nations qui ont naturellement peu d'estime et d'amitié l'une pour l'autre. Je ne puis jamais trop répéter que Sa Majesté ne peut rien faire de plus utile et de plus beau que l'acquisition de ce domaine. Ces deux villes donneraient assurément très grande facilité de pouvoir percer dans les plus beaux pays du monde; ce serait un moyen infailible pour s'assujettir tous les peuples de la Virginie et de la Floride, et se les rendre tributaires. Ce n'est pas qu'absolument elle ait besoin de ces deux villes pour l'établissement de la pêche sédentaire dans l'Acadie; ce serait seulement une voie pour faire une monarchie universelle dans ce continent-ci, en se rendant par ce moyen maître de tous les peuples d'Europe qui s'y sont établis, et généralement de tous les sauvages du pays, et faire seuls toute la traite du castor qui se fait avec eux.

L'Acadie étant bien établie, il est certain que l'on ferait un très beau commerce avec les îles, lequel ne se peut faire à présent que très difficilement, étant certain qu'un vaisseau, qui part de France dans le mois d'avril ne peut arriver ici que dans le mois de juin et en partir à la fin de juillet;

1. Aujourd'hui l'État de New York dont le territoire venait d'être cédé à l'Angleterre par les Pays Bas. Manatte est pour Manhattan.

lequel navire courrait risque d'attraper les ouragans des îles et par conséquent périr dans sa route ou bien se mettre dans quelque méchant havre ou cul de sac, pendant un mois ou six semaines, et puis passer le reste de l'hiver dans les îles pour en pouvoir partir l'année suivante; ce qui le mettrait hors d'état de faire sa cargaison en France et revenir à Québec; et tout cela fondé sur les difficultés de remonter le fleuve St-Laurent jusqu'à Québec, qui est un voyage plus rude et plus dangereux que d'aller de France à l'Acadie.

**Archives Publiques du Canada**  
**C 11 A Vol. VIII p. 316**

**MÉMOIRE**

**De Meules, intendant de Canada sur la Baye de  
Chedabouctou**

CHEDABOUCTOU est une Baye de trois Lieues de Large a son entrée et de sept a huit lieues de Long située au bout des Terres de L'Acadie proche L'isle du Cap Breton, au Milieu d'un passage qui fait la communication du fleuve St Laurent avec la Mer, ce passage du côté du fleuve St Laurent s'appelle fronsac et l'autre côte canseau.

Dans le fond de cette Baye De chedabouctou est un etablissement que quelques particuliers ont fait pour la Pesche sedentaire; ou ils ont bati une Maison qui consiste en plusieurs corps de Logis, ils font toute leur Pesche entre les isles de Canseau à une ou deux Lieues au Large. Ils font venir de france tous les ans un Navire qu'on appelle le Saint Louis qui y arrive d'ordinaire dans le Mois de May et s'en retourne au mois de Septembre.

Le dit lieu de chedabouctou est fort beau et fort bien situé, y ayant de tres bonnes terres a trois ou quatre lieues sur une Riviere qui est à coté de l'habitation de chedabouctou il y en a encore de bonnes a plus de huit a dix lieues et si cet endroit etoit habité les peuples se rependeroient dans plusieurs cantons et Principalement dans une Riviere qui est assés proche du bout de la Riviere de chedabouctou et qui a son entrée par le Golphe de St Laurent a deux lieues du Cap St Louis, le cap breton n'etant qu'a trois ou quatre lieues de Chedabouctou donneroit de grands secours a ceux qui auroient pris des habitations dans ces endroits parce qu'il y a beaucoup de bonnes terres et principalement dans le passage de fronsac qui est fort proche de chedabouctou.

Nous Ecuyer Conseiller du Roy Honoraire de la Cour des comptes aydes et finances de Rouen, Commissaire ordinaire de la Marine, premier commis et garde des archives et dépôt de la Marine, certifions la Copie cy dessus véritable, l'ayant collationnée sur les Registres et papiers qui sont aux dites archives et dépôt, à Paris le sept octobre mil sept cent cinquante un.

*Signé L'AFFILARD.*